Conseil européen

Bruxelles, le 2 octobre 2020
(OR. en)

EUCO 13/20

CO EUR 10
CONCL 6

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Réunion extraordinaire du Conseil européen (1er et 2 octobre 2020) – Conclusions

Les délégations trouveront ci-joint les conclusions adoptées par le Conseil européen lors de la réunion visée en objet.

I. COVID-19

1. Le Conseil européen a tenu un débat approfondi sur la gestion de la pandémie de COVID-19. Il est déterminé à faire front commun dans cette situation difficile, et il invite le Conseil, ainsi que la Commission, à intensifier encore l'effort de coordination général et les travaux en vue de la mise au point et de la distribution d'un vaccin au niveau de l'UE. Le Conseil européen reviendra régulièrement sur cette question.

II. MARCHÉ UNIQUE, POLITIQUE INDUSTRIELLE ET DIMENSION NUMÉRIQUE

2. La pandémie de COVID-19 aura un impact durable sur l'économie européenne et mondiale. Elle a mis en lumière à la fois les atouts de l'Europe et ses dépendances. Une base économique solide est aujourd'hui plus essentielle que jamais à une croissance inclusive et durable, à la compétitivité, à l'emploi, à la prospérité ainsi qu'au rôle de l'Europe sur la scène mondiale.

3. En juillet, le Conseil européen est convenu d'un plan de relance sans précédent pour lutter contre les effets de la COVID-19 sur nos économies et nos sociétés, et pour faciliter une reprise forte en Europe ainsi que la transformation et la réforme de nos économies. Les deux piliers d'une telle reprise que sont la transition écologique et la transformation numérique, qui se renforcent mutuellement, ainsi qu'un marché unique solide et approfondi, favoriseront de nouvelles formes de croissance, contribueront à la cohésion et à la convergence et renforceront la résilience de l'UE. Parvenir à une autonomie stratégique tout en préservant une économie ouverte est un objectif clé de l'Union.

Marché unique et politique industrielle

4. Le Conseil européen souligne la nécessité de revenir dès que possible au fonctionnement normal du marché unique. Mais cela ne suffit pas: nous tirerons les enseignements de la crise de la COVID-19, remédierons à la fragmentation, aux obstacles et aux faiblesses qui subsistent et élèverons notre niveau d'ambition. Le Conseil européen fait siennes les conclusions du Conseil du 21 septembre 2020 intitulées "Un marché unique approfondi en vue d'une reprise forte et d'une Europe compétitive et durable", et demande plus particulièrement:

- de mettre en œuvre et faire respecter strictement les règles du marché unique, conformément au plan d'action de la Commission sur le respect de l'application des règles du marché unique;

- de supprimer les obstacles injustifiés qui subsistent, en particulier dans le domaine des services, et de s'abstenir d'en créer de nouveaux;

- d'actualiser le cadre européen de la concurrence pour faire en sorte qu'il réponde aux défis de la transition écologique, de la transformation numérique et de l'évolution du contexte mondial. Ce cadre doit prévoir des règles claires pour les opérateurs économiques et soutenir l'innovation, y compris dans le secteur numérique. Il convient d'étudier la possibilité d'adopter des règles sur le rôle et les responsabilités systémiques des plateformes en ligne générant des effets de réseau importants. Le Conseil européen attend avec intérêt l'issue du réexamen en cours, par la Commission, des règles de concurrence, dont les premiers résultats sont prévus pour 2021. Il convient de tenir compte, dans ce contexte, des effets de la mondialisation et de l'émergence de l'économie numérique;

- de façonner le nouveau système de gouvernance économique mondiale fondé sur un programme de libre-échange ambitieux et équilibré, dans lequel l'OMC occupe une place centrale, tout en nous protégeant des pratiques déloyales et abusives et en assurant la réciprocité. Il convient d'améliorer le règlement sur le respect des règles du commerce international, d'accélérer les travaux sur la proposition concernant l'instrument relatif aux marchés publics internationaux et d'élaborer d'autres instruments pour lutter contre les effets de distorsion des subventions étrangères sur le marché unique;

- d'investir dans l'éducation, la formation et l'utilisation efficace des compétences en vue de sauvegarder et de créer davantage d'emplois, de favoriser la prospérité économique et sociale et de mettre en œuvre les politiques de protection sociale nécessaires conformément aux traités.

5. L'UE doit mener une politique industrielle européenne ambitieuse afin de rendre son industrie plus durable, plus verte, plus compétitive au niveau mondial et plus résiliente. Le Conseil européen invite la Commission à recenser les dépendances stratégiques, en particulier dans les écosystèmes industriels les plus sensibles, comme dans le domaine de la santé, et à proposer des mesures pour réduire ces dépendances, y compris en diversifiant les chaînes de production et d'approvisionnement, en assurant la constitution de stocks stratégiques, ainsi qu'en stimulant la production et les investissements en Europe. Il demande:

- d'assurer des conditions équitables, ainsi qu'un environnement réglementaire et un cadre en matière d'aides d'État qui soient propices à l'innovation et facilitent la pleine participation des PME;

- de développer de nouvelles alliances industrielles, notamment pour ce qui est des matières premières, des équipements médicaux, des microprocesseurs, des réseaux de télécommunications sécurisés, des industries à faible intensité de carbone et des nuages ("clouds") et plateformes industriels;

- d'intensifier l'assistance aux projets importants d'intérêt européen commun qui existent pour les batteries et la microélectronique, ainsi qu'à ceux en cours d'élaboration par les États membres et le secteur de l'industrie dans le contexte de différentes alliances (par exemple pour l'internet des objets et pour un hydrogène propre), afin de surmonter les défaillances du marché et de permettre l'innovation radicale. Le Conseil européen invite la Commission à aider les États membres à élaborer de nouveaux projets importants d'intérêt européen commun. En outre, il appelle à renforcer encore les synergies entre l'utilisation des fonds de l'UE et celle des fonds nationaux en ce qui concerne les projets technologiques clés, tout en assurant la transparence et une participation ouverte des PME;

- de développer l'autonomie de l'UE dans le secteur spatial ainsi qu'une base industrielle de défense plus intégrée.

Dimension numérique

6. La pandémie de COVID-19 a mis encore davantage en évidence la nécessité d'accélérer la transition numérique en Europe. Il est essentiel de tirer parti des possibilités offertes par cette transition pour renforcer notre base économique, assurer notre souveraineté technologique, renforcer notre compétitivité mondiale, faciliter la transition écologique, créer des emplois et améliorer la vie des citoyens. La mise en place d'un marché unique véritablement numérique fournira un cadre interne permettant aux entreprises européennes de croître et de se développer.

Le Conseil européen attend avec intérêt la proposition de la Commission relative à une législation sur les services numériques d'ici la fin de l'année et invite la Commission à présenter, d'ici mars 2021, une "boussole" globale pour le numérique présentant les ambitions numériques concrètes de l'UE à l'horizon 2030. Cette boussole devrait établir un système de suivi pour les capacités et compétences numériques stratégiques européennes, et exposer les moyens et les principales étapes pour concrétiser nos ambitions.

7. Pour être souveraine sur le plan numérique, l'UE doit mettre en place un marché unique véritablement numérique, renforcer son aptitude à définir ses propres règles, à opérer des choix technologiques autonomes et à développer et déployer des capacités et des infrastructures numériques stratégiques. Au niveau international, l'UE tirera parti de ses instruments et de ses pouvoirs de réglementation pour contribuer à la définition de règles et de normes mondiales. L'UE demeurera ouverte à toutes les entreprises qui respectent les règles et les normes européennes. Le développement numérique doit préserver nos valeurs, nos droits fondamentaux et notre sécurité, et être socialement équilibré. Une telle approche axée sur le facteur humain renforcera l'attrait du modèle européen.

8. Au moins 20 % des fonds fournis au titre de la facilité pour la reprise et la résilience seront mis à disposition pour la transition numérique, y compris pour les PME. Associés aux montants prévus au titre du CFP, ces fonds devraient contribuer à la réalisation d'objectifs consistant notamment à:

- promouvoir le développement au niveau européen de la prochaine génération de technologies numériques, y compris les supercalculateurs et l'informatique quantique, la chaîne de blocs et l'intelligence artificielle axée sur le facteur humain;

- renforcer les capacités au sein des chaînes de valeur numériques stratégiques, notamment les microprocesseurs;

- accélérer le déploiement d'infrastructures de réseau sûres et à très haute capacité, y compris la fibre et la 5G, dans l'ensemble de l'Union européenne;

- renforcer la capacité de l'UE à se protéger contre les cybermenaces, à assurer un environnement de communication sécurisé, notamment par le chiffrement quantique, et à garantir l'accès aux données à des fins judiciaires et répressives;

- libérer pleinement le potentiel des technologies numériques afin d'atteindre les objectifs ambitieux en matière d'action pour l'environnement et le climat figurant dans l'ensemble de mesures de juillet;

- renforcer les capacités numériques dans les systèmes éducatifs.

9. Le Conseil européen accueille avec satisfaction la stratégie européenne pour les données, qui vient soutenir les ambitions numériques mondiales de l'UE consistant à construire une véritable économie des données européenne compétitive, tout en veillant au respect des valeurs européennes ainsi qu'à un niveau élevé de sécurité des données, de protection des données et de respect de la vie privée. Il insiste sur la nécessité de rendre plus facilement accessibles des données de haute qualité et de favoriser et permettre un meilleur partage et une meilleure mise en commun des données, ainsi que l'interopérabilité. Le Conseil européen se félicite de la création d'espaces européens communs de données dans des secteurs stratégiques et, en particulier, invite la Commission à accorder la priorité à l'espace des données de santé, qui devrait être mis en place d'ici la fin de 2021.

10. Le Conseil européen souligne la nécessité de mettre en place des services européens en nuage fiables, sûrs et sécurisés pour s'assurer que les données européennes puissent être stockées et traitées en Europe, conformément aux règles et normes européennes. Par conséquent, il accueille favorablement le concept d'infrastructures en nuage fédérées au niveau de l'UE et invite la Commission à faire avancer rapidement les travaux en la matière. Des capacités en nuage européennes plus importantes, ainsi qu'un cadre d'interopérabilité donnant des moyens d'action, devraient également permettre le déploiement de solutions numériques publiques et privées en nuage qui soient sûres et sécurisées, y compris un accès plus rapide et plus efficace, pratique et transparent aux services d'administration en ligne.

11. Le Conseil européen fait siennes les conclusions du Conseil du 9 juin 2020 intitulées "Façonner l'avenir numérique de l'Europe". Il invite l'UE et les États membres à tirer pleinement parti de la boîte à outils pour la cybersécurité de la 5G adoptée le 29 janvier 2020, et en particulier à appliquer les restrictions pertinentes aux fournisseurs à haut risque pour les actifs essentiels définis comme critiques et sensibles dans les évaluations coordonnées des risques au niveau de l'UE. Le Conseil européen souligne que les fournisseurs potentiels de 5G doivent être évalués en fonction de critères objectifs communs.

12. Afin de garantir le déploiement rapide de la 5G dans l'ensemble de l'UE, le Conseil européen demande également instamment à tous les États membres de soumettre à la Commission, d'ici la fin de cette année, leurs plans nationaux relatifs à la mise en place de la 5G, comme le prévoit le plan d'action pour la 5G.

13. L'UE doit être un acteur mondial de premier plan dans le développement d'une intelligence artificielle sûre, fiable et éthique. Le Conseil européen invite la Commission à:

- proposer des moyens d'accroître les investissements européens et nationaux publics et privés dans la recherche, l'innovation et le déploiement en ce qui concerne l'intelligence artificielle;
- veiller à ce qu'il y ait une meilleure coordination et davantage de réseaux et de synergies entre les centres de recherche européens, sur la base de l'excellence;
- présenter une définition claire et objective des systèmes d'intelligence artificielle à haut risque.

14. Le Conseil européen appelle à la mise en place, à l'échelle de l'UE, d'un cadre pour une identification électronique publique (e-ID) sécurisée, y compris des signatures numériques interopérables, qui permette aux personnes d'exercer un contrôle sur leur identité et leurs données en ligne et donne accès à des services numériques publics, privés et transfrontières. Il invite la Commission à présenter une proposition d'initiative sur l'identification numérique européenne d'ici la mi-2021.

Prochaines étapes

15. Le Conseil européen reviendra sur les thèmes du marché unique, de la politique industrielle et de la dimension numérique lors de sa réunion de mars 2021. Dans ce contexte, il se penchera également sur la situation en ce qui concerne les travaux relatifs à la question importante de la taxation de l'économie numérique.

III. RELATIONS EXTÉRIEURES

Méditerranée orientale

16. Un environnement stable et sûr en Méditerranée orientale et l'instauration de relations avec la Turquie fondées sur la coopération et mutuellement avantageuses relèvent de l'intérêt stratégique de l'UE. Il est absolument nécessaire, à cet égard, de mener un dialogue de bonne foi et de s'abstenir d'actions unilatérales qui vont à l'encontre des intérêts de l'UE et violent le droit international et les droits souverains des États membres de l'UE. Toutes les divergences doivent être réglées par un dialogue pacifique et conformément au droit international. Dans ce contexte, le Conseil européen exprime une nouvelle fois sa pleine solidarité avec la Grèce et Chypre, dont la souveraineté et les droits souverains doivent être respectés.

17. L'UE se félicite des mesures de confiance qui ont été récemment prises par la Grèce et la Turquie, ainsi que de l'annonce selon laquelle elles vont reprendre leurs pourparlers exploratoires directs en vue de la délimitation du plateau continental et de la zone économique exclusive des deux pays. Ces efforts doivent être poursuivis et amplifiés.

18. Dans le même temps, le Conseil européen condamne fermement les violations des droits souverains de la République de Chypre, qui doivent cesser. Le Conseil européen appelle la Turquie à s'abstenir de mener des actions similaires à l'avenir, en violation du droit international. Le Conseil européen souligne que la délimitation du plateau continental et de la zone économique exclusive devrait être traitée dans le cadre d'un dialogue et de négociations de bonne foi, dans le plein respect du droit international, et il appelle la Turquie à accepter l'invitation adressée par Chypre à prendre part à un dialogue ayant pour objectif de régler tous les différends portant sur des questions maritimes entre la Turquie et Chypre.

19. Le Conseil européen est favorable à la reprise rapide des négociations, sous les auspices des Nations unies, et demeure pleinement attaché à un règlement global de la question chypriote dans le cadre des Nations unies et conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU, notamment les résolutions 550 et 789, ainsi que dans le respect des principes sur lesquels l'UE est fondée. Il en attend de même de la part de la Turquie. L'UE se tient prête à jouer un rôle actif pour appuyer ces négociations, y compris en nommant, dès que celles-ci auront repris, un représentant auprès de la mission de bons offices des Nations unies.

20. Sous réserve que des efforts constructifs pour mettre un terme aux activités illégales à l'égard de la Grèce et de Chypre se poursuivent, le Conseil européen est convenu de lancer un programme politique constructif entre l'UE et la Turquie mettant particulièrement l'accent sur la modernisation de l'union douanière et la facilitation des échanges commerciaux, les contacts entre les personnes, les dialogues à haut niveau et la poursuite de la coopération sur les questions de migration, conformément à la déclaration UE-Turquie de 2016. Le Conseil européen invite son président, en coopération avec la présidente de la Commission et avec l'appui du haut représentant, à élaborer une proposition visant à redynamiser le programme d'action UE-Turquie en ce sens.

21. Rappelant et réaffirmant, entre autres, ses conclusions antérieures sur la Turquie d'octobre 2019, en cas de nouvelles actions unilatérales ou provocations en violation du droit international, l'UE utilisera tous les instruments et toutes les options à sa disposition, y compris conformément à l'article 29 du TUE et à l'article 215 du TFUE, pour défendre ses intérêts et ceux de ses États membres.

    Le Conseil européen continuera à suivre de près l'évolution de la situation, et il reviendra sur la question en conséquence et prendra des décisions, le cas échéant, au plus tard lors de sa réunion de décembre.

22. Enfin, le Conseil européen appelle à la tenue d'une conférence multilatérale sur la Méditerranée orientale, et il invite le haut représentant à entamer des pourparlers concernant son organisation. Les modalités telles que la participation, la portée et le calendrier devront être définies d'un commun accord avec toutes les parties concernées. La conférence pourrait aborder des questions appelant des solutions multilatérales, notamment les délimitations maritimes, la sécurité, l'énergie, les migrations et la coopération économique.

Chine

23. Le Conseil européen se félicite du compte rendu oral de la réunion qu'ont tenue les dirigeants de l'UE avec le président Xi Jinping le 14 septembre, ainsi que de la signature de l'accord relatif aux indications géographiques. Il souligne la nécessité de rééquilibrer les relations économiques et de parvenir à la réciprocité. Il rappelle l'objectif consistant à mener à bien, d'ici la fin de cette année, les négociations en vue d'un accord global sur les investissements (AGI) entre l'UE et la Chine ambitieux, qui remédie aux asymétries actuelles en matière d'accès au marché, contribue à des règles du jeu équitables et établisse des engagements significatifs dans le domaine du développement durable. Il invite en outre la Chine à honorer les engagements pris précédemment en vue de s'attaquer aux obstacles entravant l'accès au marché, à réaliser des progrès en ce qui concerne la surcapacité et à prendre part aux négociations sur les subventions industrielles dans le cadre de l'OMC.

24. Le Conseil européen encourage la Chine à assumer une plus grande responsabilité dans la réponse apportée aux défis mondiaux. Il s'agit, en particulier, de mener une action plus ambitieuse pour le climat, conformément aux objectifs fixés dans l'accord de Paris, et en faveur de la biodiversité, et de soutenir les réactions multilatérales face à la pandémie de COVID-19, notamment en ce qui concerne les traitements et les vaccins, l'évaluation indépendante de la riposte sanitaire internationale et l'allègement de la dette en tant que condition nécessaire à la reprise après la pandémie, particulièrement en Afrique. Le Conseil européen salue comme un pas important dans la bonne direction la déclaration faite à l'issue de la vidéoconférence des dirigeants par le président Xi Jinping, selon laquelle la Chine visera à atteindre la neutralité carbone avant 2060.

25. Le Conseil européen souligne la profonde préoccupation que lui inspire la situation des droits de l'homme en Chine, notamment les développements à Hong Kong et le traitement des personnes appartenant à des minorités, comme cela a été exprimé lors du sommet UE-Chine en juin et lors de la réunion des dirigeants tenue le 14 septembre.

26. Le Conseil européen réaffirme l'approche retenue à l'égard des relations UE-Chine, qui est exposée dans la communication conjointe intitulée "Les relations UE-Chine: une vision stratégique", présentée par la Commission et le haut représentant en mars 2019, et appelle de ses vœux la poursuite d'une action cohérente pour la mettre en œuvre. Il invite la Commission et le haut représentant à présenter un rapport sur l'état d'avancement des travaux d'ici mars 2021. Il attend avec intérêt la tenue d'une réunion de tous ses membres avec le président Xi Jinping en 2021.

Biélorussie

27. Le Conseil européen condamne la violence inacceptable dont font usage les autorités biélorusses à l'encontre de manifestants pacifiques ainsi que les actes d'intimidation et les arrestations et détentions arbitraires à la suite de l'élection présidentielle, dont il ne reconnaît pas les résultats. Le Conseil européen soutient pleinement le droit démocratique des citoyens de Biélorussie d'élire leur président dans le cadre d'une nouvelle élection, libre et régulière, sans ingérence extérieure. Le Conseil européen engage les autorités biélorusses à mettre un terme à la violence et à la répression, à libérer tous les détenus et les prisonniers politiques, à respecter la liberté des médias et la société civile et à entamer un dialogue national sans exclusive. Il convient que des mesures restrictives devraient être imposées et invite le Conseil à adopter la décision correspondante sans tarder. Le Conseil européen encourage en outre la Commission européenne à élaborer un plan global de soutien économique à la Biélorussie démocratique.

28. En ce qui concerne la centrale nucléaire biélorusse d'Ostrovets, le Conseil européen réaffirme qu'il importe de garantir la sûreté nucléaire et environnementale.

Le conflit du Haut-Karabakh

29. Le Conseil européen appelle à une cessation immédiate des hostilités et demande instamment aux parties de s'engager à nouveau en faveur d'un cessez-le-feu durable et du règlement pacifique du conflit. Les pertes de vies humaines et le tribut payé par la population civile sont inacceptables. Il ne saurait y avoir de solution militaire au conflit ni d'ingérence extérieure. L'Azerbaïdjan et l'Arménie devraient entamer des négociations de fond, sans conditions préalables. Le Conseil européen exprime son soutien aux coprésidents du groupe de Minsk de l'OSCE et demande au haut représentant d'examiner d'autres mesures d'appui de l'UE au processus de règlement.

Alexeï Navalny

30. Le Conseil européen condamne la tentative d'assassinat perpétrée contre Alexeï Navalny au moyen d'un agent chimique militaire neurotoxique du groupe "Novitchok". L'utilisation d'armes chimiques constitue une violation grave du droit international. Le Conseil européen invite les autorités de la Fédération de Russie à coopérer pleinement avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) afin d'assurer une enquête internationale impartiale et de traduire les responsables en justice. Le Conseil européen reviendra sur la question les 15 et 16 octobre 2020.